

GRILLE DES TAUX HORAIRES MINIMAUX DES PERSONNELS DES CABINETS DENTAIRES

Au premier octobre 2006

RAPPEL : HORAIRE MENSUEL LÉGAL ET CONVENTIONNEL 151,67 heures

1- PERSONNEL D'ENTRETIEN.....	8,27 €
2 - RÉCEPTIONNISTES OU HÔTESSES D'ACCUEIL	8,27 €
3 - AIDES DENTAIRES QUALIFIÉES.....	8,54€
4 - ASSISTANTES DENTAIRES QUALIFIÉES	
4.1 et 4.2 assistantes dentaires qualifiés et assistantes dentaires qualifiées odf .	9,35 €
5 -PROTHESISTES DENTAIRES DE LA BORATOIRE	
5.1. Niveau 1.....	8,80€
5.2. Niveau 2.....	11,10 €
5.3. Niveau 3.....	13,63 €
5.4. Niveau 4.....	14,82 €

6 - PERSONNEL EN FORMATION

6.1 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

6.1.2 Aides dentaires stagiaires : moins de 26 ans	90 % SMIC	7,44€
6.1.3 Aides dentaires stagiaires : plus de 26 ans	100% SMIC	8,27 €
6.1.4 Assistantes dentaires stagiaires : moins de 26 ans	90 % SMIC	7,44 €
6.1.5 Assistantes dentaires stagiaires : plus de 26 ans	100 % SMIC	8,27 €
6.1.6 Brevet Professionnel de Prothésiste dentaire : moins de 26 ans	90 % SMIC	7,44 €
6.1.7 Brevet Professionnel de Prothésiste dentaire : plus de 26 ans	100 %SMIC	8,27 €
6.1.8 Brevet de Maîtrise de Prothésiste dentaire : mois de 26 ans	90 % SMIC	7,44 €
6.1.9 Brevet de Maîtrise de Prothésiste dentaire : plus de 26 ans	100 % SMIC	8,27 €

6.2 CONTRAT DE QUALIFICATION (embauche avant le 1" octobre 2004)

6.2.2 Assistantes dentaires stagiaires 2ème année	100 % SMIC	8,27 €
---	------------	--------

6.3 CONTRAT A DURES INDETERMINEE (embauche avant le 1" octobre 2004)

6.3.4 Assistantes dentaires stagiaires 2ème année.....	8,29 €
--	--------

Prime de secrétariat (proratisée selon la durée du travail)	142 €
---	-------